

Initiales du maire

Initiales directrice

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
15 janvier 2025
À 20h

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana tenue à la salle communautaire.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le conseiller, Miguel Roy, siège #1
Monsieur le conseiller, Éric Arseneault, siège #3
Madame la conseillère, Lucie Crépeault, siège #4
Monsieur le conseiller, Guillaume Bergeron, siège #5
Monsieur le conseiller, Sébastien Morand, siège #6

ABSENT :

Monsieur le conseiller, Simon Roy, siège #2

Tous formant quorum sous la présidence du Maire, M. Martin Roch

Est également présente, Mme Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière et Mme Lydia Bédard, directrice adjointe

ORDRE DU JOUR

1 ADMINISTRATION

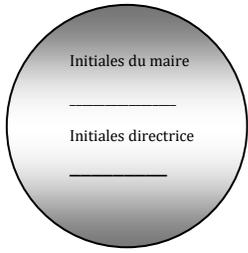
- 1.1 Ouverture de la séance et présences
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour du 15 janvier 2025
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2024
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024
- 1.5 Présentation du Plan climat en janvier
- 1.6 Renouvellement de l'adhésion ADMQ
- 1.7 Projet de loi no 86, Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité
- 1.8 Liste des immeubles en vente pour taxes
- 1.9 Lancement de l'édition 2025 Défi château de neige
- 1.10 Dépôt du rapport des permis émis en 2024
- 1.11 Prochaine consultation publique- PAFIO 2025
- 1.12 Service incendie- Rapport intervention 2024

2 CORRESPONDANCES

- 2.1 Adoption du bordereau de correspondance informative
- 2.2 Résumé de la Table des conseillers de Comté
- 2.3 Remerciement- ponceau au Lac-des-Hauteurs
- 2.4 Communiqué UMQ-Modernisation du régime forestier : l'UMQ presse le gouvernement de déposer un projet de loi

3 FINANCES

- 3.1 Adoption des comptes à payer
- 3.2 H2Lab- Proposition de service pour la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana, Entente annuelle, Soumission 2025
- 3.3 PAVL- Volet redressement- Sécurisation- Saint-Mathieu-d'Harricana



- 3.4 Liste des contrats de 25 000\$ et plus
- 3.5 Adoption des salaires
- 3.6 Approbation des cotisations annuelles et des dons 2025
- 3.7 Campagne de financement Olo 2024-2025

4 PROJET DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

5 URBANISME & LÉGISLATIF

- 5.1 Avis de motion-Règlement 275 pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2025

6 FORÊT

- 6.1 Adjudication vente de bois
- 6.2 Adjudication transport de bois

7 VARIA

- 7.1 Demande d'aide financière pour favoriser la concertation et la formation des agent(e)s de développement locaux pour les années 2025-2026-2027

8 PÉRIODE DE QUESTIONS

9 LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADMINISTRATION

1.1 Ouverture de la séance et présences

2025-01-01

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Éric Arseneault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance soit ouverte à 20 h 00.

Adoptée

1.2 Adoption de l'ordre du jour du 15 janvier 2025

2025-01-02

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Lucie Crépeault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

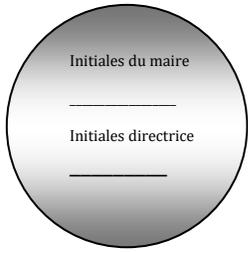
D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 janvier 2025 en laissant l'item varia ouvert.

Adoptée

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2024

2025-01-03

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Lucie Crépeault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU



D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2024 tel que rédigé.

Adoptée

1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024

2025-01-04

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Sébastien Morand
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024 tel que rédigé.

Adoptée

1.5 Présentation du plan climat en janvier

Les membres du conseil ont répondu à un sondage concernant les objectifs du Plan climat de la MRC D'Abitibi afin de connaître l'opinion et les priorités en matière d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques.

1.6 Renouvellement de l'adhésion ADMQ

2025-01-05

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Guillaume Bergeron
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE RENOUVELER l'adhésion à l'Association des Directeurs généraux du Québec de Mme Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière au coût de 502\$ plus les taxes applicables.

Adoptée

1.7 Projet de loi no 86, Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité

Information donnée aux membres du conseil concernant le projet de loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité.

1.8 Liste des immeubles en vente pour taxes

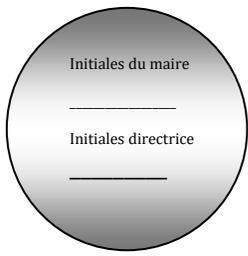
2025-01-06

ATTENDU QUE l'adjointe à la direction a envoyé des avis de rappel au propriétaire visé;

ATTENDU QUE conformément à l'article 1022 du chapitre C-27.1 (RLRQ), la greffière-trésorière doit présenter une liste des immeubles à vendre pour défaut de paiement des taxes au cours du mois de décembre;

ATTENDU QUE le conseil doit adopter ladite liste et demander à la MRC d'Abitibi de vendre ceux-ci pour le non-paiement des taxes;

ATTENDU QUE conformément à l'article 985 du chapitre C-27.1 (RLRQ), la créance résultant de taxes municipales dues se prescrit par trois (3) ans à compter de l'inscription du transfert (2024);



ATTENDU QUE conformément à l'article 1038 du chapitre C-27.1 (RLRQ), la municipalité doit mandater quelqu'un pour protéger ses créances;

ATTENDU QU'IL reste certains immeubles pouvant être vendus;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Miguel Roy
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les immeubles suivants font partie de la liste des immeubles pouvant être vendus pour le non-paiement des taxes municipales :

<i>Identification immeuble/propriétaire</i>	<i>Montant des taxes</i>	<i>Intérêts au 14 janvier 2025</i>	<i>Frais de perception (recommandé)</i>	<i>Total</i>	<i>Désignation des biens</i>
0571 42 3272 Jonathan Edmond 217, Route 109 St-Mathieu-d'Harricana (QC) J0Y 1M0	2 410,67\$	73,25\$	13,30\$	2 497,22\$	Lot 5 241 546 Cadastre du Québec
0775 94 6484 Benoit Paré 89, chemin du Lac-Figuery St-Mathieu-d'Harricana (QC) J0Y 1M0	3 231,50\$	31,88\$	13,30\$	3276,68\$	Lot 5 290 876 Cadastre du Québec

QUE le propriétaire a reçu par courrier recommandé un avis les informant de la situation;

DE NOMMER Mme Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière pour protéger les créances de la Municipalité;

QUE la municipalité transmette à la MRC d'Abitibi ladite liste ci-dessus pour procéder à la vente desdits immeubles ;

Adoptée

1.9 Lancement de l'édition 2025 Défi château de neige

Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue lance l'édition 2025 du Défi château de neige qui se déroulera du 6 janvier au 10 mars 2025.

La Municipalité adhère au défi et invite toute la population à s'inscrire et participer. La promotion de l'évènement Défi château de neige 2025 sera publiée sur la page Facebook de la Municipalité et dans le journal local « La Nouvelle ».

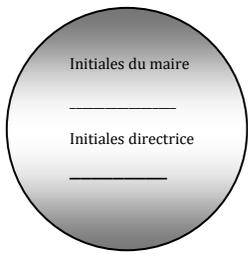
Adoptée

1.10 Dépôt du rapport des permis émis en 2024

Mme Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière, dépose le rapport de permis émis pour l'année 2024.

1.11 Prochaine consultation publique- PAFIO 2025

Information donnée aux membres du conseil concernant la prochaine consultation publique du PAFIO 2025 de la MRC d'Abitibi qui aura lieu le 28 janvier prochain à 18 h.



1.12 Service incendie- Rapport intervention 2024

Mme Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière, dépose le rapport d'incendie produit par le service incendie de la ville d'Amos pour la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana pour l'année 2024.

2. CORRESPONDANCES

2.1 Adoption du bordereau de correspondance informative

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Éric Arseneault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le bordereau de correspondance informative tel que présenté.

Adoptée

2.2 Résumé de la Table des conseillers de comté

M. Martin Roch, maire, fait un résumé de la dernière séance de la Table des conseillers de comté.

2.3 Remerciement- ponceau au Lac-des-hauteurs

Mme Estelle Bélanger-Roy citoyenne de la Municipalité mentionne sa satisfaction concernant les travaux du ponceau réalisés dans le chemin du Lac-des-Hauteurs à l'automne dernier. Elle remercie tous ceux qui se sont impliqués pour ce projet.

2.4 Communiqué UMQ- Modernisation du régime forestier : l'UMQ presse le gouvernement de déposer un projet de loi

Le conseil accuse réception du communiqué de l'UMQ. Les membres du Comité sur la forêt de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) demandent au gouvernement du Québec de déposer un projet de loi pour moderniser le régime forestier.

3. FINANCES

3.1 Approbation des comptes payés et à payer

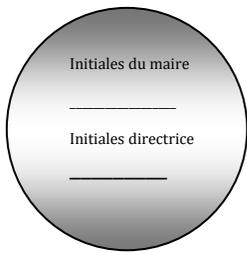
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Miguel Roy
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER et **DE PAYER** la liste des chèques suivante, pour un total de 110 391,34\$.

No. Chèque	Fournisseur	Montant
C0009653	CCU	50,00\$
C0009654	CCU	50,00\$
C0009655	CCU	50,00\$
C0009656	PRIX CONCOURS PEINTURE	100,00\$
C0009657	9428-7521 QUEBEC INC	40,26\$
C0009658	CONSULTATION URBANISME	45,99\$
C0009659	BETON FORTIN INC	7 616,85\$

2025-01-07

2025-01-08

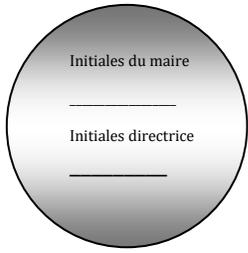


C0009660	BMR BERGERON & FILLES INC.	177,83\$
C0009661	BOUTIQUE DU BUREAU GYVA	54,00\$
C0009662	CANADIAN TIRE	103,46\$
C0009663	DL& ASSOCIÉS ENTREPRENEUR	4 232,30\$
C0009664	ENERGIES SONIC INC (173)	2 753,60\$
C0009665	ENTANDEM	143,99\$
C0009666	ENVIROBI	855,73\$
C0009667	FABRIQUE DE LA PAROISSE DE ST-MATHIEU	1 224,36\$
C0009668	GESTION DANNY LEMAY ENR	287,44\$
C0009669	GESTION JALO	1 382,58\$
C0009670	H2LAB INC	339,52\$
C0009671	LEBLEU COMMUNICATION HUMAINE INC	224,20\$
C0009672	MACHINERIES HORTICOLES D'ABITIBI INC	1 452,66\$
C0009673	MATÉRIAUX 3+2 LTÉE (LES)	37,08\$
C0009674	MICROAGE ABITIBI-TEMISCAMINGUE	225,86\$
	M&M NORD-OUEST INC	2,77\$
C0009675	MORENCY, SOCIETE D'AVOCATS	1 224,48\$
C0009676	MULTI-SERVICES JVB	226,25\$
C0009677	MUNICIPALITÉ DE BERRY	1 566,82\$
C0009678	MUNICIPALITÉ DE ST-MARC-DE-FIGUERY	4 155,58\$
C0009679	REPAS ET FRAIS DE DÉPLACEMENT	265,57\$
C0009680	FRAIS DE CELLULAIRE	46,58\$
C0009681	PETITE CAISSE	166,35\$
C0009682	PNEUS G.B.M. INC	29,15\$
C0009683	POSTES CANADA	95,51\$
C0009684	SANIMOS INC	7 944,78\$
C0009685	SYLVICULTURE LAVÉRENDRYE INC	20 923,75\$
C0009686	TRACTION AMOS (117)	211,93\$
C0009687	VILLE D'AMOS	6 256,36\$
	Sous-total	64 563,59\$
	Payé par AccèsD	
L2400099	FABRIQUE DE LA PAROISSE DE ST-MATHIEU	1 000,00\$
L2400100	DESJARDIN SÉCURITÉ FINANCIÈRE	1 252,63\$
L2400101	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	9 393,07\$
L2400102	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	3 572,65\$
L2400103	SUNCOR ENERGY INC	534,71\$
L2400104	ENERGIR	119,16\$
L2400105	ENERGIR	107,24\$
L2400106	HYDRO-QUÉBEC	3 241,22\$
L2400107	SUNCOR ENERGY INC	554,05\$
L2400108	VISA DESJARDINS	1 029,34\$
	Sous-total AccèsD	20 804,07\$
	Salaire mois de décembre	25 023,68\$
	TOTAL	110 391,34\$

Je, soussignée Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées dans la résolution n° 2025-01-08.

Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière

Adoptée



2025-01-09

3.2 H2Lab- Proposition de service pour Municipalité St-Mathieu-d'Harricana, Entente annuelle, Soumission 2025

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Guillaume Bergeron
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER la proposition de service de H2Lab telle que présentée dans l'entente annuelle 2025.

Adopté

3.3 PAVL – Volet redressement- Sécurisation- Saint-Mathieu-d'Harricana

Dossier en cours.

3.4 Liste des contrats de 25 000\$ et plus

Tel que prévu dans le code municipal, Mme Nathalie Boire, directrice et greffière-trésorière dépose la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ avec un même fournisseur lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000\$ pour l'année 2024.

2025-01-10

3.5 Adoption des salaires

CONSIDÉRANT QUE lors de l'élaboration du budget, les élus ont fixé les salaires des employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les salaires demeurent des renseignements confidentiels au sens de la loi;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont validé la feuille avec les taux de rémunération présentés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Miguel Roy
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le maire, M. Martin Roch et Mme Nathalie Boire directrice générale et greffière-trésorière à signer le document au nom des membres du conseil.

Adoptée

3.6 Approbation des cotisations annuelles et des dons 2025

2025-01-11

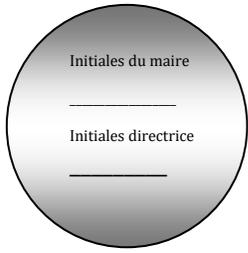
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Éric Arseneault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER les cotisations annuelles et les dons 2025 tels que présentés au montant de 2 310\$.

Adopté

3.7 Campagne de financement Olo 2024-2025

2025-01-12



IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Sébastien Morand
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE faire un don de 200\$ pour la campagne de financement Olo 2024-2025. Les fonds seront pris dans le poste budgétaire : Contribution organismes et autres.

Adopté

4. PROJET DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

5. URBANISME & LÉGISLATIF

5.1 Avis de motion- Règlement 275 pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2025

2025-01-13

M. le conseiller Sébastien Morand :

- **DONNE** l'avis de motion pour l'adoption du règlement 275 fixant les taxations et les tarifications pour l'année 2025 qui sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil;
- **DÉPOSE** le projet de règlement 275 fixant les taxations et les tarifications pour l'année 2025;
- Conformément à l'article 445 du Code municipal, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle adopté;
- Conformément à l'article 445 du Code municipal, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance de laquelle il sera adopté.

6. FORÊT

6.1 Adjudication vente de bois

2025-01-14

ATTENDU QUE la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana a procédé par appel d'offres sur invitation pour l'achat de bois provenant des lots intramunicipaux;

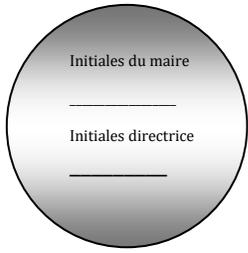
ATTENDU Qu'un seul soumissionnaire a déposé, soit :

Scierie Landrienne

Pin gris tronçonné	70,50\$/TMV
Épinette tronçonné	70,50\$/TMV
Sapin tronçonné	61,50\$/TMV
Mélèze tronçonné	61,50\$/TMV

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Miguel Roy
ET UNANIMEMENT RÉSOLU



D'OCTOYER l'achat de bois provenant des intermunicipaux de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana à Scierie Landrienne, selon les clauses et conditions des documents d'appel d'offres.

Adoptée

6.2 Adjudication transport de bois

2025-01-15

ATTENDU QUE les travaux se dérouleront sur le territoire de l'entente de délégation de gestion # 1060 de St-Mathieu d'Harricana (UA 86 005) et selon la programmation annuelle 2024-2025;

ATTENDU QUE la municipalité ne peut être tenue responsable des écarts entre les volumes des secteurs planifiés et les volumes réels récoltés;

ATTENDU QUE les opérations de transport aux usines doivent se faire en continu et s'ajuster en fonction du calendrier d'opération de récolte afin de minimiser les dépenses d'entretien de chemin pour la municipalité et ce, en transportant minimalement 400 TMV par semaine;

ATTENDU QUE le transport pourra débuter dès que les chemins seront gelés;

ATTENDU QUE les opérations de récolte (tronçonné) génèreront environ 1 250 TMV (55% résineux/ 45% feuillus);

ATTENDU QUE les chemins forestiers existants et construits par la Municipalité sont de classe 04 ou 03 ou d'hiver avec les spécifications prescrites au RADF;

ATTENDU QUE le mandat de l'entrepreneur est le chargement du bois en forêt appartenant à la Municipalité suivi de la livraison aux acheteurs;

ATTENDU QUE l'entrepreneur exploite une entreprise de camionnage et qu'à ce titre, il détient auprès des autorités compétentes les inscriptions, licences et autre permis de camionnage requis;

ATTENDU QUE l'entrepreneur est notamment inscrit à titre de propriétaire et exploitant aux *Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds* de la Commission des transports du Québec;

ATTENDU QUE l'entrepreneur déclare qu'il dispose de ressources humaines et matérielles requises et l'expertise nécessaire pour effectuer un service de camionnage forestier pour le compte de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'entrepreneur reconnaît qu'il aura le contrôle à titre d'exploitant de tous les mouvements de transports effectués en vertu du présent contrat;

ATTENDU QUE les opérations de récolte se réaliseront du 8 au 31 janvier approximativement;

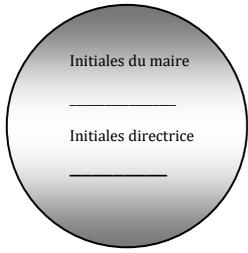
ATTENDU QUE le transport de tous les bois transigera par le chemin Desrosiers pour atteindre la route 109;

ATTENDU QUE le transport des bois doit se faire de jour seulement (entre 6 :00 et 22 :00).

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Éric Arseneault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'OCTOYER le contrat de transport de bois à Transport DF Bernier et Transport Kasina selon les clauses établies dans le contrat et autorise M. le maire, Martin Roch



et Mme Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière à signer lesdits contrats.

Adoptée

7. VARIA

2025-01-16

7.1 Demande d'aide financière pour favoriser la concertation et la formation des agent(e)s de développement locaux pour les années 2025-2026-2027

CONSIDÉRANT QUE le développement social et culturel de la Municipalité est essentiel pour améliorer la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le rôle d'un agent de développement local est primordial pour favoriser la concertation entre les acteurs du milieu, stimuler la collaboration régionale et accompagner les initiatives locales;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Guillaume Bergeron
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le dépôt de la demande d'aide financière à la MRC d'Abitibi qui vise à favoriser la concertation et la formation de l'agente de développement local pour l'année 2025-2026-2027 et d'autoriser madame Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière, à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Adoptée

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-01-17

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Lucie Crépeault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance soit levée à 21 h 03.

Martin Roch,
Maire

Nathalie Boire
Directrice et greffière-trésorière

Attestation : Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Martin Roch, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.